

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE EN BELGIQUE 2023



Auteur·rice·s

Bernard Bayot
Farouk Arslane Medjdoub
Charlaine Provost



Financité

INTRODUCTION

Financité se préoccupe de questions sociétales et environnementales et cherche à décrypter le rôle de la finance sur ces matières. L'année 2023 a été marquée par des problématiques sociétales majeures : la poursuite de la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien avec leur lot de violations des droits humains, le dérèglement climatique avec des records de chaleur et des inondations.

D'une manière ou d'une autre, le monde financier est toujours imbriqué dans ces affaires : il peut en être à l'origine ou alors apporter son soutien.

Changer le système financier pour qu'il joue un rôle clé dans la transformation de nos sociétés est un objectif que l'Europe s'est donné en mettant sur pied son plan d'action pour la finance durable en 2018. Depuis, un travail d'envergure a été réalisé avec l'entrée en vigueur de plusieurs directives concernant la durabilité, le climat et les droits humains.

Alors que l'ambition de l'Europe était très forte au démarrage de ce processus, que reste-il des promesses de 2018 après l'épreuve du Covid, des guerres, de l'inflation et de l'intensification des effets du dérèglement climatique ?

La finance s'est-elle transformée pour devenir plus durable ? Est-ce que l'argent des Européen·ne·s et plus spécifiquement des Belges est investi de manière socialement responsable, et donc pour financer davantage une société plus juste et respectueuse de

l'humain et de la planète ?

La première partie de ce rapport dresse le cadre de l'investissement socialement responsable (ISR) : son contexte législatif et politique. Elle aborde les avancées législatives et les recommandations de Financité sur le sujet, après un rappel des intentions des autorités publiques – régionales, nationales ou européennes – en matière d'ISR et l'importance de la mise en place d'une norme minimale légale sur la qualité de l'ISR.

La seconde partie examine les réalités chiffrées de l'offre et de l'encours de l'ISR sur le marché belge. La qualité des fonds, grâce à une méthodologie adaptée, et celle des comptes d'épargne ISR est aussi évaluée.

Pour son dix-huitième rapport sur l'ISR, Financité cherche à donner à l'investisseur·euse, qui voudrait investir de manière responsable, davantage de transparence sur l'offre actuelle du marché.

En effet, la finalité de l'ISR reste un des enjeux majeurs d'une société qui va devoir changer ses modes de fonctionnement et de consommation : investir de façon plus responsable, en prenant en considération des aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique permet d'espérer une transition de l'économie vers un monde plus juste pour tout le monde.

CONTEXTE

Depuis 5 ans, la réglementation européenne a fortement évolué pour encadrer les notions de finance durable et d'activités vertes, ce processus a soulevé plusieurs points de débats qui résonnent avec les enjeux mondiaux d'aujourd'hui : la sortie des énergies fossiles, le développement de l'énergie nucléaire et la responsabilité des entreprises en matière de

respect des droits fondamentaux d'un bout à l'autre des chaînes de production.

L'encadrement de la finance socialement responsable est désormais pris au sérieux par les pouvoirs publics. S'ils parviennent à lister les activités qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à

nommer clairement les activités et les pratiques qui doivent cesser d'être financées.

A l'aune de ces considérations, Financité a retenu quatre thématiques à travers lesquelles analyser la composition des fonds autoproclamés « socialement responsables » et quelques comptes bancaires sur le marché belge.

Les deux premières thématiques font écho au principe de « ne pas causer de préjudice important » de la taxonomie européenne car elles concernent des entreprises ou des États dont les activités ou les pratiques nuisent au respect des droits fondamentaux et/ou qui sont également impliquées dans les armes de guerre.

Les deux autres thématiques concernent les points de débats autour de la taxonomie verte car elles concernent les activités climaticides telles que les énergies fossiles et la déforestation et également de l'industrie nucléaire.

Avancées en 2022 et 2023

La Commission Européenne a amendé les actes délégués concernant deux des six objectifs de la taxonomie, à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique : plusieurs secteurs ont été ajoutés comme l'aéronautique ou le transport maritime avec des critères environnementaux spécifiques.

Elle a également publié en juin 2023 les actes délégués concernant les 4 autres objectifs de la taxonomie : l'usage durable et de la protection de l'eau et des ressources marines, de la transition vers une économie circulaire, de la prévention et du contrôle de la pollution ainsi que de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Bien que le projet de taxonomie sociale ne soit pas au cœur des priorités de l'Europe, la plateforme pour la finance durable a travaillé sur des garanties sociales minimales de la taxonomie verte qui demandent l'application de principes directeurs de l'ONU, de lignes directrices de l'OCDE et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Elles s'appuient également sur des directives européennes en la matière, comme le projet de directive sur le devoir de vigilance européen.

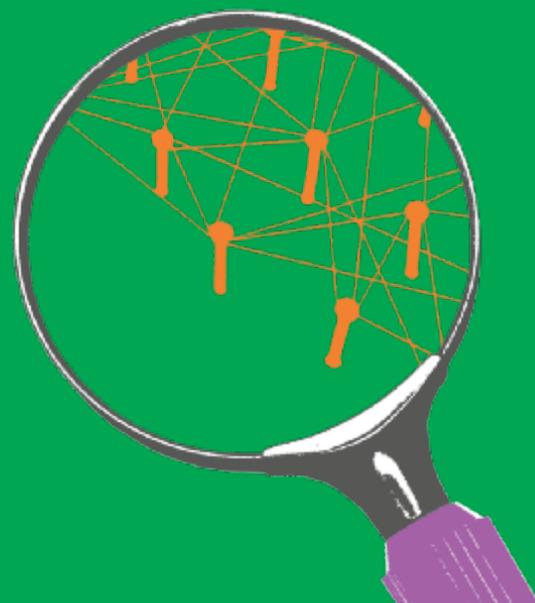
Le mandat de la plateforme a pris fin en 2022 et la Commission Européenne a publié la liste de ses nouveaux membres qui ont un mandat de 2 ans à partir de 2023.

Le standard européen sur les obligations vertes a été voté par le Parlement Européen le 5 octobre 2023, il va encadrer la notion de European Green Bond. Les Green Bond Européens devront être alignés à 85 % avec les activités de la taxonomie verte.

Après d'intenses négociations entre la Commission, le Conseil Européen et le Parlement Européen, la commission européenne a publié le 31 juillet 2023, l'acte délégué de la directive CSRD qui institue les standards européens de reporting de durabilité (ESRS).

Côté belge, à l'été 2023, le label Towards Sustainability mis en place par le secteur bancaire a adopté sa 3ème version : le changement le plus notable concerne l'exclusion des entreprises qui développent de nouveaux projets pétroliers et gaziers.

L'agence fédérale de la dette a émis une deuxième obligation verte (OLO verte 96) en septembre 2022 dont l'échéance est fixée à 2039. L'encours des obligations vertes émises par le Royaume de Belgique était donc de 15,13 milliards d'euros au 31 décembre 2022.¹



LES FONDS DURABLES

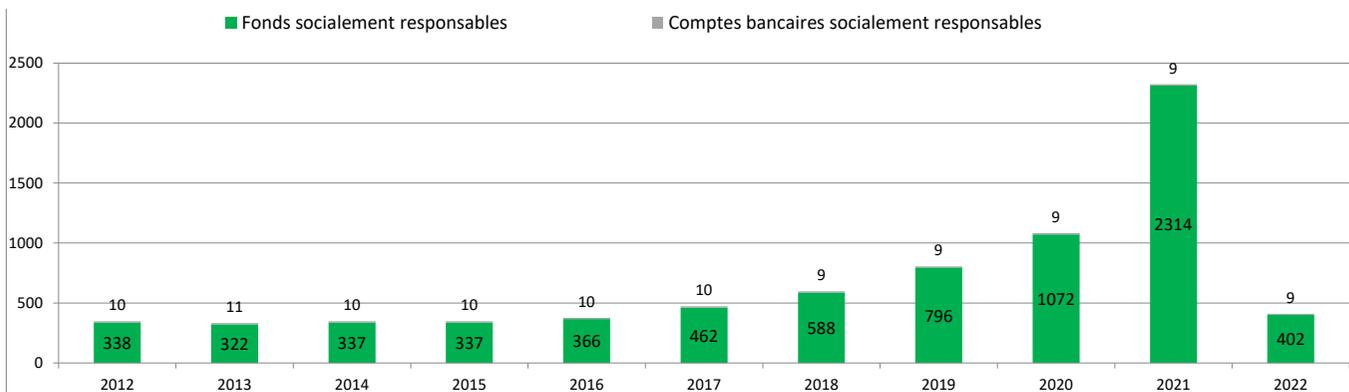
Au 31 décembre 2022, 402 fonds durables ont été identifiés . Sur la totalité des fonds, Financité a pu disposer de la composition des portefeuilles pour 295 d'entre eux.

Les fonds durables sont des fonds de placement ou des produits d'assurance (branche 23).

Étant donné l'augmentation très forte du marché des fonds socialement responsables (fonds article 8, article 9 et labellisés Towards Sustainability), Financité a décidé de recentrer son étude quantitative et qualitative sur les fonds article 9 à partir de 2022, ce qui explique l'écart tant en termes de nombre que d'encours entre les années 2021 et 2022.

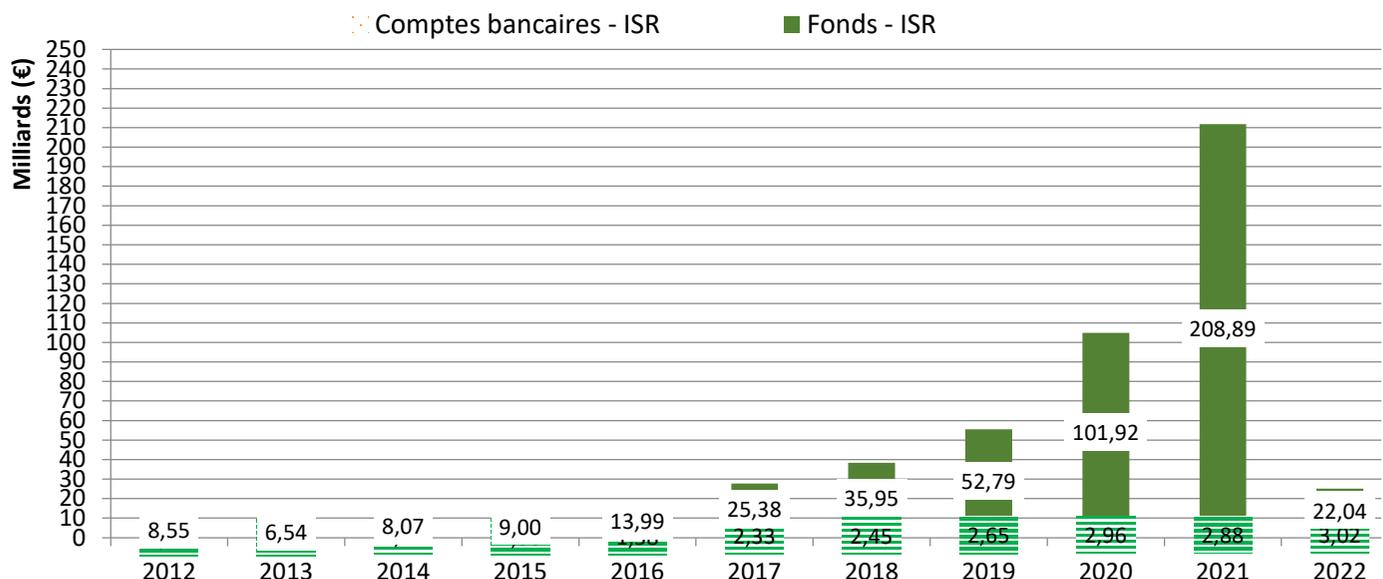
Conformément aux recommandations de la FSMA, les fonds article 9 sont appelé « fonds durables ». Les références aux fonds ISR concernent le marché des fonds ISR jusqu'en 2021.

Évolution de l'offre ISR en nombre (2012-2022)



Source : Financité

Évolution globale de l'encours ISR (2012-2022) - en milliards d'euros



Source : Financité

EXPOSITION DES FONDS AUX LISTES NOIRES

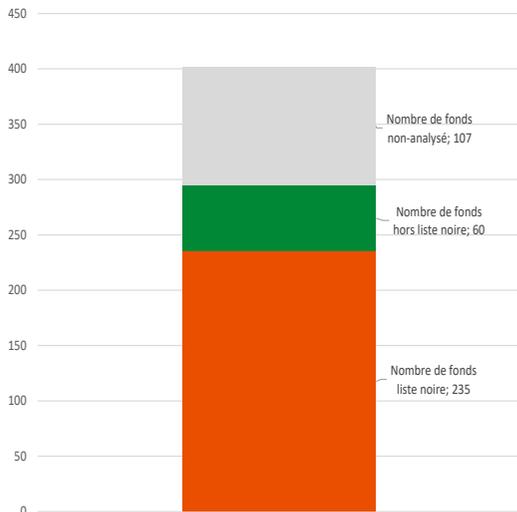


Sur les 402 fonds durables ont été identifiés², Financité a pu disposer de la composition des portefeuilles pour 295 d'entre eux.

Financité a analysé la composition des portefeuilles en comparant les actifs détenus dans les fonds avec 4 listes noires : la liste noire droits fondamentaux, la liste noire climaticide, la liste noire nucléaire et la liste noire armes de guerre.



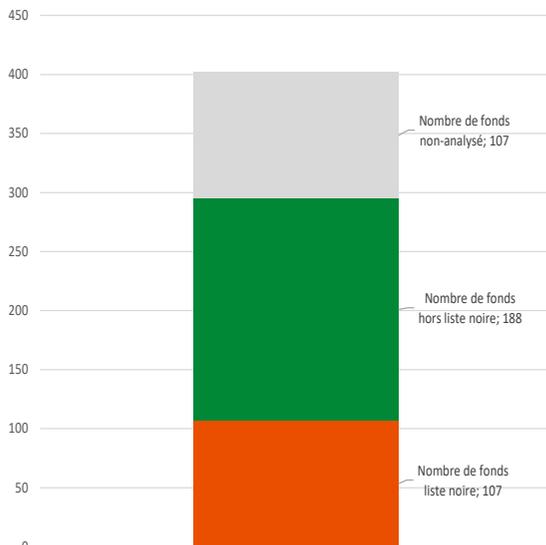
Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire droits fondamentaux



Sur les 295 fonds analysés, 235 d'entre eux, soit 80 % ont investi dans au moins un actif de la liste noire droits fondamentaux. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 1,6 milliards d'euros. Nous avons ainsi des indices sérieux que sur les 22,04 milliards d'euros d'encours de la totalité des fonds durables commercialisés sur le marché belge, autour de 7 % est investi dans des entreprises et/ou des États qui violent des principes contenus dans des conventions internationales ratifiées par la Belgique.



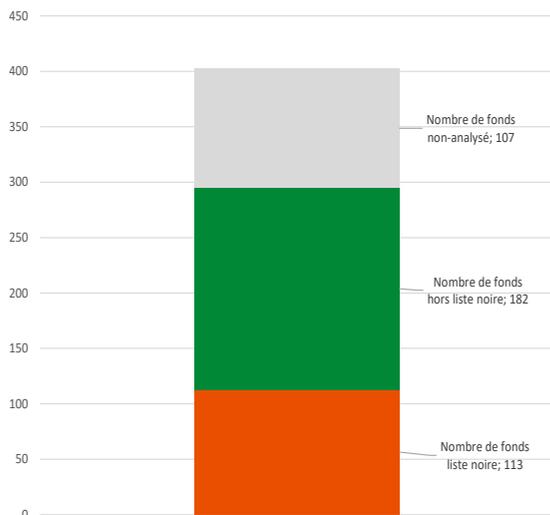
Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire armes de guerre



Sur les 295 fonds analysés, 107 d'entre eux, soit 36 % ont investi dans au moins un actif de la liste noire armes de guerre. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 198 millions d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 22,04 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds durables commercialisés sur le marché belge 0,90 % est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des armes de guerre.



Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire nucléaire

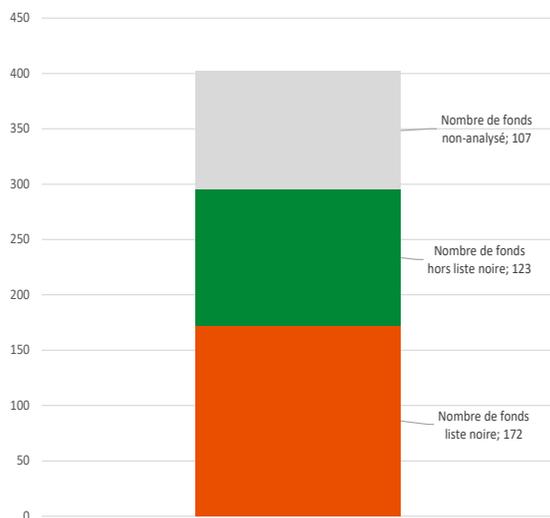


Sur les 295 fonds analysés, 113 d'entre eux, soit 38 % ont investi dans au moins un actif de la liste noire nucléaire. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 374 millions d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 22,04 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds durables commercialisés sur le marché belge 1,70 % est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des activités en lien avec l'énergie nucléaire ou les armes nucléaires.

Sur les 113 fonds impliqués dans le nucléaire, 29 fonds sont impliqués dans des entreprises actives dans le secteur du nucléaire civil et 82 fonds dans l'armement nucléaire. 54 fonds investissent dans des bons d'États qui ont des réacteurs sur leur territoire, sauf si une sortie du nucléaire est prévue au plus tard dans les 5 ans et/ou qui projettent d'en construire.



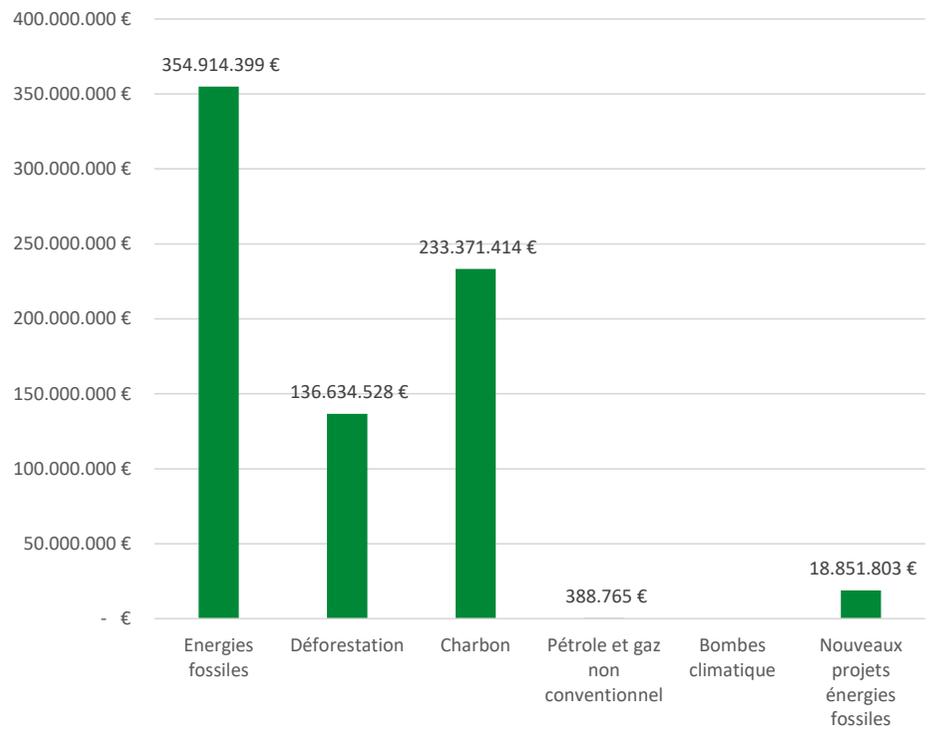
Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire climaticide



Sur les 295 fonds analysés, 172 d'entre eux, soit 58 % ont investi dans au moins un actif de la liste noire climaticide. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 432,97 millions d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 22,04 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds durables commercialisés sur le marché belge 1,96 % est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des activités qui accélèrent le dérèglement climatique.



Détails de l'encours investi dans des actifs présents sur la liste noire climaticide



Le fond du panier

88%

Parmi les 402 fonds durables commercialisés sur le marché belge, nous avons identifié que 259 fonds sur les 295 étudiés investissent dans des entreprises ou des Etats présents dans au moins une des listes noires de Financité.

18%

53 fonds, soit 18 % des fonds étudiés ont des actifs présents dans les 4 listes noires Financité. Ces fonds soutiennent des activités qui ne peuvent pas être qualifiées de socialement responsables : il s'agit d'activités ayant un impact négatif sur le climat, dangereuses pour la vie humaine (armes de guerres) ou encore très sujettes à controverses comme l'industrie nucléaire.

L'autorisation ou non de ces activités économiques au sein de nos sociétés n'est pas le sujet principal, ici nous nous interrogeons surtout sur le fait, qu'en dépit du faible consensus sur leur plus-value pour résoudre des problématiques sociétales importantes, elles se trouvent dans des fonds prétendument durables.

Quel rôle les labels peuvent-ils jouer pour limiter l'exposition des fonds durables à des secteurs ou des pratiques controversées ?

Nous avons analysé les fonds durables Article 9 qui ont également obtenu le label Towards Sustainability pour déterminer si l'obtention du label était un indicateur fiable de qualité.

79%

notre analyse révèle que 79 % des fonds durables labellisés Towards Sustainability dans le périmètre étudié par Financité ont investi dans des entreprises et/ou des États qui ne respectent pas des principes contenus dans les conventions ratifiées par le Belgique portant sur le droit humanitaire, civil, environnemental, social et de gouvernance.

37%

des fonds durables et qui ont reçu le label Towards Sustainability ont investi dans des entreprises et/ou des États de la liste noire armes de guerre.

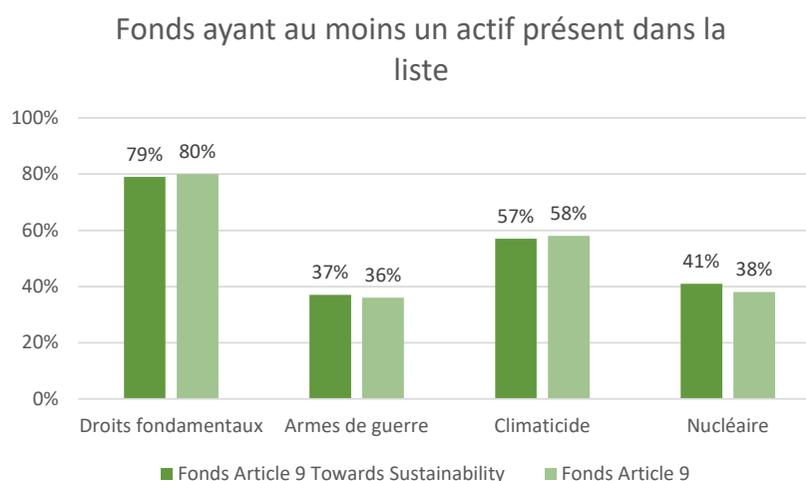
41%

des fonds durables et qui ont reçu le label Towards Sustainability ont des actifs présents dans la liste noire nucléaire de Financité.

57%

des fonds durables et qui ont reçu le label Towards Sustainability sont exposés à la liste climaticide.

Comparaison entre l'exposition aux listes noires des fonds durables et labellisés Towards Sustainability du périmètre de Financité



Source : Financité

Conclusion sur l'exposition des fonds aux quatre thématiques controversées

12%

Seuls 36 fonds sur les 295 analysés, soit 12%, passent le filtre des 4 listes noires Financité.

L'investissement dans des entreprises et des États qui ne respectent pas des droits fondamentaux représente 1,6 milliards d'euros dans les fonds socialement responsables. En tout, 235 fonds, soit 80 % des fonds analysés, ont au moins un actif dans de telles entreprises et États. Cela témoigne des difficultés rencontrées par les gestionnaires de fonds à éviter le financement de pratiques controversées.

375 millions d'euros sont investis dans des actifs en lien avec le nucléaire. 113 fonds financent des États qui soutiennent le nucléaire ou des entreprises impliquées dans cette industrie.

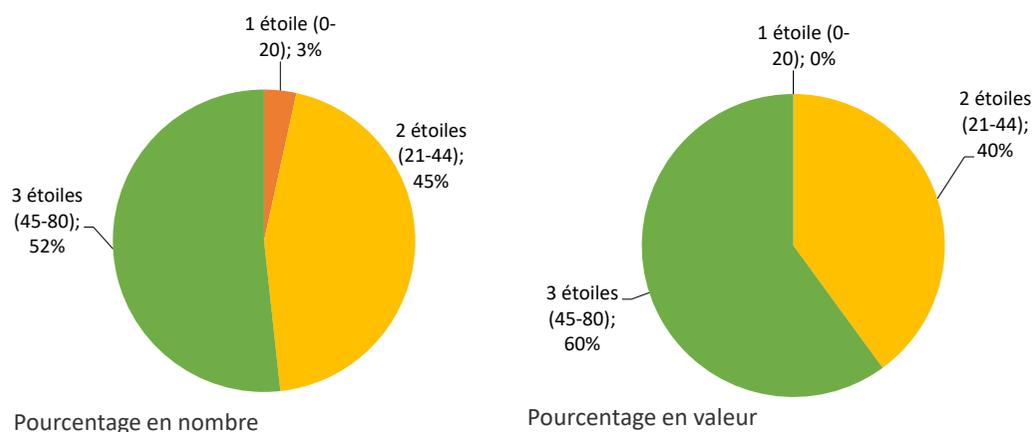
Les fonds durables sont également fortement investis dans des activités climaticides car ils ont placé 433 millions d'euros répartis dans 172 fonds dans des énergies fossiles ou des activités en lien avec la déforestation.

Aussi, l'exposition aux armes de guerre amène à deux constats : par rapport aux autres thématiques, un nombre modéré de fonds (107) et un faible encours (198 millions d'euros) sont exposés aux armes de guerre.

Par ailleurs, l'analyse de l'exposition des fonds labellisés Towards Sustainability face aux quatre thématiques de Financité laisse l'investisseur-euse un peu perplexe quant à la communication effectuée par le label et l'implication des fonds dans des activités dangereuses pour la planète et l'humain. Nous avons répertorié au total 126 fonds exposés à la liste des droits fondamentaux, 59 à celle des armes de guerre, 90 aux activités climaticides et 65 fonds au nucléaire. La part des fonds labellisés Towards Sustainability exposés à des violations des droits fondamentaux et à des activités climaticides est légèrement meilleure que la part de tous les fonds durables sur le marché belge. Concernant les armes de guerre et le nucléaire, on observe une exposition plus grande pour les fonds ayant reçu le label que dans l'ensemble des fonds durables identifiés par Financité sur le marché belge. Ces résultats sont bien loin de la promesse faite par le label de vérifier « que le gestionnaire du produit financier n'utilise pas ton argent pour investir dans des entreprises ou des gouvernements impliqués dans des activités et des pratiques généralement considérées comme très nuisibles »³.

ANALYSE DU PÉRIMÈTRE ET DE LA PROFONDEUR DES FONDS

Aucun fonds n'est parvenu à atteindre la cote de 4 étoiles et 52 % des fonds analysés reçoivent 3 étoiles. L'analyse des fonds sur le périmètre et la profondeur révèle que les meilleurs élèves se différencient par des critères d'inclusion et d'exclusion ambitieux, que l'analyse des actifs dans lesquels ils investissent s'appuie sur une information qui provient d'une large palette d'acteurs et que ces fonds bénéficient de plusieurs garanties sociétales.



Financité analyse le périmètre des fonds durables selon quatre approches : l'exclusion d'entreprises et/ou d'État, la prise en compte de critères positifs, les critères thématiques et l'engagement actionnarial.

Sur les 29 fonds analysés, les notes sur le périmètre s'échelonnent de 45 à 86, la moyenne est de 64/100. Tous les fonds adoptent une approche d'exclusion, combinée à de l'engagement actionnarial et à une approche thématique ou Best-in-Class. Les meilleurs élèves sont eux qui ont une approche d'exclusion avec les seuils d'exclusion les plus restreints sur les domaines de l'éthique, de l'environnement, du social et de la gouvernance combinée à une approche positive sélective des entreprises acceptées dans l'univers d'investissement (taux de sélectivité élevé ou seuils d'inclusions élevés).

Concernant la profondeur, les notes s'échelonnent de 34 à 76 et la moyenne est de 62/100. Les meilleurs élèves sont les fonds qui ont une collecte d'information poussée, de hautes garanties sociétales sur leur processus ISR et un haut niveau de transparence.

Une collecte d'information poussée s'appuie sur une analyse des entreprises ou des Etats investissables qui provient d'un grand nombre de sources (internes ou externes à l'entreprise) et qui collectent des informations d'une pluralité de parties prenantes (entreprise, Etat, ONG, syndicats, médias, base de données). L'information doit être traitée de manière dynamique afin que les gestionnaires d'actifs puissent désinvestir rapidement une entreprise ou un Etat sur un évènement qui vient changer l'analyse faite au préalable.

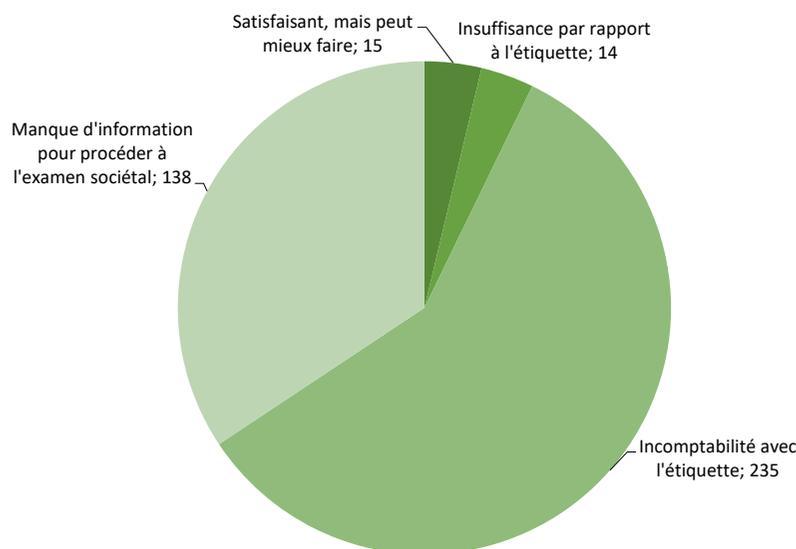
De hautes garanties sociétales signifient que l'approche ISR du gestionnaire d'actif doit être revue par des acteurs externes (comité externe sociétal, une certification, un label) et par un comité interne au promoteur.

Enfin, les résultats de l'analyse qualitative montrent que la transparence (3ème pilier de l'analyse de la profondeur) est le critère le moins différenciant car les fonds Article 9 doivent répondre à de hautes exigences en matière de transparence. Néanmoins, les fonds qui publient le plus régulièrement leur univers d'investissement ou la composition de leur fonds ont une note un peu supérieure aux autres.

La qualité globale du marché des fonds durables en Belgique

Jamais auparavant la part des fonds cotés à zéro n'avait été si importante : au 31/12/2020, ce sont 95% des fonds qui reçoivent cette note. Les raisons principales à cela concernent la présence d'actifs dans la liste noire Financité droit fondamentaux et le manque de transparence sur la composition des portefeuilles.

Résultats agrégés de la cotation (en nombre de fonds), 31/12/2022



Source : Financité

Presque 6 fonds durables analysés sur 10, soit 235 fonds sur les 402 identifiés, obtiennent la note de zéro. Pour ces fonds, nous avons la preuve qu'ils investissent dans des entreprises ou des Etats qui ne respectent pas des principes contenus dans des conventions ratifiées par la Belgique.

La moyenne de la qualité extra-financière de l'ensemble des fonds durables cotés sur le marché belge est à 5 sur cent et la moyenne pondérée par les encours est de 7,2 sur cent en 2022.

Cette note est supérieure à celle de 2020 et s'explique certainement par la restriction du périmètre ISR de Financité aux fonds Article 9.

Les fonds les mieux cotés sont gérés par Triodos et NewB.

Le fond du panier est bien garni, car on retrouve 53 fonds dont les actifs sont présents dans les quatre listes noires Financité.

Conclusion sur les fonds durables

Pour la troisième fois, Financité a réalisé une analyse de l'exposition des fonds à quatre listes noires (jusqu'en 2020, seule la liste noire droits fondamentaux était utilisée). Cet exercice a permis de révéler l'exposition des fonds autoproclamés ISR (rapport 2020), des fonds Article 8 et 9 (rapport 2021) et des fonds Article 9 (rapport 2022) à des enjeux actuels qui font débat au sein de notre société.

Malgré des efforts en termes d'harmonisation des définitions de la finance responsable (taxonomie européenne, labels), il est certain que la notion d'investissement socialement responsable n'est pas interprétée de la même manière par tout le monde. Selon Financité, les fonds Article 9 sont encore loin de satisfaire à des critères exigeants en matière de responsabilité sociétale même si les résultats sont meilleurs que les années précédentes. Il est toutefois très surprenant que les fonds qui affichent des objectifs de durabilité les plus ambitieux du marché continuent d'investir à ce niveau dans des entreprises néfastes sur le plan humain et environnemental.

Il est également regrettable que la révolution réglementaire européenne avec la taxonomie verte et les nouvelles réglementations relatives à la transparence des fonds de placement ne décourage pas les opportunistes et ne pousse pas les acteurs financiers sérieux à améliorer leurs pratiques.

58 % des fonds durables sur le marché belge sont cotés à zéro. Ce résultat est décevant vu les grandes ambitions affichées par les fonds durables, mais il est meilleur que les années précédente (89 % en 2021 et 90 % en 2020).

La moyenne globale des fonds (5/100) est néanmoins plus élevée qu'en 2020 (pas de donnée pour 2021) et s'explique certainement par la restriction du périmètre ISR de Financité aux fonds Article 9.

LES COMPTES BANCAIRES

Qualité des comptes bancaires ISR en Belgique

Nous avons examiné la qualité des comptes bancaires ISR en Belgique, comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années. Puisque les enjeux sociétaux cruciaux tels que les droits fondamentaux, le climat, le nucléaire ou l'armement de guerre, s'insèrent dans les politiques de crédit des banques durables, nous avons également exploré quelles informations sont facilement et publiquement disponibles concernant ces comptes bancaires.

Les comptes bancaires étudiés sont cotés exactement de la même manière pour chaque acteur. En effet, chaque acteur utilise la même politique extra-financière pour l'ensemble des comptes ici étudiés. Seuls des critères financiers et/ou de destinataires changent selon le type de compte.

Sur les 9 comptes bancaires ISR, 5 sont des comptes épargnes, 2 sont des comptes à vue (dont 1 seulement pour les professionnels à la Banque Triodos) et 2 sont des comptes à terme.

Du fait que NewB ait perdu sa licence bancaire en 2023, seuls les comptes de la Banque Triodos et de vdk bank ont été analysés.

Promoteur	Produit	Qualité sur 100 (nombre d'étoiles)
Banque Triodos	Compte à terme Triodos Compte d'épargne Triodos Compte d'épargne Triodos Junior Compte à terme Triodos Business Compte d'épargne Triodos Business Compte à vue Triodos Business	80 (***)
vdk bank	SpaarPlus Rekening	61 (**)

La cotation extrafinancière des 6 comptes de la Banque Triodos est légèrement meilleure que l'an dernier, et les comptes sont désormais notés 4 étoiles (contre 3 étoiles en 2021) grâce à une cotation de 80/100.

La cotation du compte SpaarPlus de vdk bank augmente fortement en de 44 à 61/100 grâce à une amélioration de sa politique de crédit.

Conclusion sur les comptes bancaires

Si nous mettons en perspective les résultats des encours ISR sur l'ensemble des comptes bancaires en Belgique, nous savons que seuls 0,39 % des encours se déclarent comme socialement responsables. Après la cotation de ces comptes, nous nous ne retenons plus que les comptes cotés au-dessus de 70/100, soit une cotation satisfaisante pour leurs méthodologie et résultats. L'encours de ces comptes représente alors seulement 0,26 % de l'ensemble des encours des comptes bancaires en Belgique.

Le niveau de transparence, les politiques mises en place et les résultats des cotations nous permettent d'arriver à la conclusion que les crédits de la Banque Triodos semblent ne financer que des entreprises et des États respectueux des droits fondamentaux et exempts d'armement de guerre, de nucléaire ainsi que de projets climaticides. Nous sommes face à une banque rigoureuse qui applique les mêmes politiques à tous ses crédits et une politique globale dirigée vers la durabilité.

Pour les crédits liés au compte SpaarPlus de la banque vdk, les résultats sont en nette amélioration mais il faut garder à l'esprit que chez vdk, seuls les comptes SpaarPlus sont certifiés. Les autres (épargne classique, épargner en tant que jeune, épargner pour son enfant et le compte online) ne le sont pas, même si, à priori, les politiques indiquées s'appliqueraient à tous les crédits.

CONCLUSION

Le plan d'action sur la finance durable mis en œuvre en 2018 a pour objectif de réorienter les capitaux vers une économie plus durable et d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques en s'appuyant sur une meilleure transparence des produits financiers en matière de durabilité.

Deux dispositifs fondamentaux ont été élaborés depuis 2018 : la taxonomie des activités vertes pour déterminer ce quelles activités peuvent être qualifiées de durable, et la classification des fonds selon le règlement SFDR (Article 6, 8 et 9) pour que l'investisseur puisse reconnaître les produits financiers avec la plus grande ambition en matière de durabilité.

Force est de constater que l'engouement pour des investissements durables n'est pas au rendez-vous puisque seulement 3,3 % des investissements dans des fonds européens étaient fait dans des fonds article 9 au 31/12/2022 et, à l'échelle Belge, seuls 6 % des encours des fonds (OPC) de droit belge étaient classés Article 9.

Financité a identifié 402 fonds durables (article 9) au 31/12/2022 disponibles sur le marché belge. Cela représente un encours de 22,04 milliards d'euros. 109 promoteurs sont derrière ces fonds. Les leaders sont Candriam, qui détient 20 % des parts de marché, suivi de NN investment (14 %), puis de Belfius (13%), de BNP Paribas (11 %) et de KBC (8%).

L'analyse de l'exposition des fonds durables à quatre listes noires a permis de révéler que malgré des efforts en termes d'harmonisation des définitions de la finance responsable (taxonomie européenne, labels), il est certain que la notion d'investissement durable n'est pas interprétée avec le même sérieux par tout le monde. Avec 6 fonds sur 10 impliqués dans des violations des droits fondamentaux, 1 sur 4 dans les armes de guerre, 4 sur 10 dans des activités climaticides et 3 sur 10 dans l'industrie civile et militaire nucléaire, Financité peut affirmer que les fonds durables Article 9 sont encore loin de satisfaire à des critères exigeants en matière de

responsabilité sociétale.

Seuls 15 fonds durables obtiennent la note de 3 étoiles et sont considérés comme satisfaisants par Financité, cela représente 2,04 milliards d'encours (10 % de l'encours total investi dans les fonds durables commercialisés en Belgique).

Seuls 23 % des Belges investissent leur argent dans fonds d'investissement alors que 98 % déposent leur argent dans un compte à vue ou d'épargne⁴. Or l'argent déposé sur des comptes à vue ou d'épargne joue un rôle crucial dans le visage de notre économie car il permet aux banques d'octroyer des crédits et donc de soutenir la création de nouveaux projets ou le développement de projets déjà existants.

Au 31/12/2022, seuls 9 comptes bancaires appliquaient une politique socialement responsable et, selon Financité, seuls 6 d'entre eux ont un niveau de qualité satisfaisant. Ces produits ne représentent que 0,39 % de l'argent déposé dans tous les comptes bancaires en Belgique, soit une goutte d'eau. L'argent déposé dans des comptes bancaires autres que Triodos et vdk (NewB a clôturé ses comptes en 2023) ne bénéficie d'aucune garantie sociétale et peut financer un large éventail d'activités qui peuvent être néfastes pour l'humain et l'environnement.

Il est important de se réjouir de l'existence de quelques produits financiers réellement durables (comptes bancaires ISR et les 15 fonds articles 9 cotés 3 étoiles) sur le marché Belge. Chaque personne désireuse de mettre son argent au profit d'activités positives pour l'humain et la planète peuvent le faire. Mais, il est très inquiétant qu'aussi peu d'acteurs financiers proposent des produits durables de qualité sur le marché belge. Le plan européen d'action sur la finance durable a développé des outils pour flécher l'argent des Européen-ne-s vers des activités nécessaires pour une transition vers une économie durable ; à l'heure actuelle, l'argent des Belges ne contribue que faiblement à ce changement pourtant essentiel pour assurer un avenir à nos générations futures.

Références

- 1 Rapport annuel 2022, Agence fédérale de la dette
- 2 Il s'agit des fonds article 9 disponibles sur le marché Belge, Rapport ISR 2023, Financité
- 3 La norme de qualité pour les placements durable, Site internet de Towards sustainability
- 4 Enquête sur les finances et la consommation des ménages en Belgique publiée en juin 2022, Banque Nationale de Belgique

Dans le cadre de cette étude, les données chiffrées proviennent, en priorité, directement des promoteurs financiers. Cependant, lorsque les promoteurs ne répondent pas, nous utilisons la base de données de Novethic qui indique l'en-cours des fonds et la liste des pays dans lesquels les fonds sont commercialisés

The logo for Novethic, consisting of the word "novethic" in a white, lowercase, sans-serif font, positioned on the left side of an orange square background.

Novethic est l'accélérateur de transformation durable du Groupe Caisse des Dépôts. Informer, former et susciter l'action des acteurs financiers, des entreprises et des citoyens est notre mission. À la croisée des stratégies de finance durable et des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises, Novethic déploie ses expertises – média, recherche, audit et formation - pour permettre aux professionnels de relever les défis de la transformation durable. Fondée en 2001, Novethic est une filiale du Groupe Caisse des Dépôts.

www.novethic.fr

